



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 mai 2019  
Français  
Original : anglais

**Soixante-treizième session**  
Point 136 de l'ordre du jour  
**Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions**

#### **Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda**

#### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

## **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité dans lequel sont présentées les prévisions de dépenses de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda ([A/73/352/Add.9](#)), d'un montant net de 57 851 700 dollars, pour la période allant du 21 décembre 2018 au 31 décembre 2019. À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 23 mai 2019.

## **II. Historique et mandat**

2. Au paragraphe 5 de sa résolution [2451 \(2018\)](#) adoptée le 21 décembre 2018, le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à mettre en place et à déployer, pour une période initiale de 30 jours, une équipe préparatoire chargée de commencer à surveiller, à soutenir et à faciliter la mise en œuvre immédiate de l'Accord de



Stockholm (S/2018/1134, annexe), qui énonce notamment les termes de l'Accord sur Hodeïda.

3. Par la suite, au paragraphe 1 de sa résolution 2452 (2019) adoptée le 16 janvier 2019, le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission pour faciliter l'application de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, comme le prévoit l'Accord de Stockholm, pendant une période initiale de six mois. La Mission a notamment pour mandat de diriger et d'appuyer le Comité de coordination du redéploiement mis en place pour contrôler l'application de l'Accord sur Hodeïda et pour superviser le cessez-le-feu dans l'ensemble de la province et le redéploiement mutuel des forces (résolution 2452 (2019), par. 2). Le Conseil a approuvé les propositions du Secrétaire général relatives à la composition et aux aspects opérationnels de la Mission, qui prévoient notamment que celle-ci soit dirigée par le Président du Comité de coordination du redéploiement, ayant rang de sous-secrétaire général, et se compose de 75 observateurs des Nations Unies au maximum et du personnel dont elle aura besoin pour remplir son mandat (ibid., par. 3). Le Conseil a en outre souligné qu'il importait d'établir une collaboration et une coordination étroites entre toutes les entités des Nations Unies présentes au Yémen afin d'éviter le chevauchement des tâches et de tirer le meilleur parti des ressources existantes (ibid., par. 4).

4. Les hypothèses de planification de la Mission sont exposées aux paragraphes 21 à 39 du rapport du Secrétaire général et portent notamment sur les fonctions de liaison et de coordination au niveau local qui sont confiées à des observateurs des Nations Unies et à des membres du personnel civil (A/73/352/Add.9, par. 28) ; sur l'octroi par les autorités compétentes des autorisations nécessaires pour que l'Organisation puisse déployer, transporter et employer le personnel et les ressources dont elle a besoin (ibid., par. 31) ; sur la non-reprise des hostilités à grande échelle entre les parties dans la province de Hodeïda (ibid., par. 32) ; sur la disponibilité d'infrastructures et de moyens sûrs, de soins médicaux et de services d'évacuation sanitaire primaire (ibid., par. 33 et 35).

### III. Ressources nécessaires

5. Le montant net des ressources demandées pour la Mission pour la période du 21 décembre 2018 au 31 décembre 2019 s'élève à 57 851 700 dollars et comprend le montant estimatif des dépenses pour 2018, qui s'élèvent à 171 600 dollars, et pour lequel aucun crédit n'a été ouvert, et le montant net des prévisions budgétaires de la Mission pour 2019, qui s'établit à 57 680 100 dollars (ibid., par. 8).

6. Le tableau 1 du rapport du Secrétaire général récapitule les étapes ayant conduit à l'actuel projet de budget et donne des informations sur les engagements autorisés, qui atteignent pour le moment 31 240 800 dollars et qui se décomposent comme suit : a) 2,7 millions de dollars pour la période du 21 au 31 décembre 2018 en vertu de l'autorisation accordée au Secrétaire général par l'Assemblée générale au paragraphe 1 a) de la résolution 72/264 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019 ; b) 2,7 millions de dollars pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 2019 selon les mêmes modalités ; c) 8,2 millions de dollars autorisés par le Comité consultatif comme suite à la même résolution pour la période du 16 janvier au 31 mars 2019 ; d) 17 640 800 dollars approuvés par l'Assemblée dans sa résolution 73/279 B pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2019. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations indiquant que le montant estimatif des dépenses s'élevait à 21 651 500 dollars au 21 mai 2019.

7. En ce qui concerne les dépenses que le Secrétaire général est autorisé à engager comme suite à la résolution 72/264 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif a

été informé comme suite à ses questions qu'un montant total de 5,4 millions de dollars avait été accordé pour financer les activités de l'équipe préparatoire mise en place pour une période initiale de 30 jours en vertu de la résolution 2451 (2018) (voir par. 2 ci-dessus), période qui couvrait la fin de 2018 et le début de 2019. Le Comité a également été informé que, compte tenu de l'urgence de la situation, il avait été décidé de prélever un montant de 2,7 millions de dollars sur les 8 millions prévus en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée au Secrétaire général au titre des dépenses imprévues et extraordinaires pour 2018 et de prélever un montant égal sur les 8 millions prévus pour 2019, cette séparation en deux montants ayant été faite à l'initiative du Secrétaire général. Il a appris en outre que le solde inutilisé – 2 528 400 dollars – du montant qui avait été prévu pour 2018 avait été reporté sur 2019, car le mandat concernant le déploiement de l'équipe préparatoire s'était poursuivi en 2019, deuxième année de l'exercice biennal 2018-2019. **Dans sa résolution 72/264, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à contracter, sans l'assentiment du Comité, des engagements d'un montant ne pouvant dépasser 8 millions de dollars pour chacune des deux années de l'exercice biennal 2018-2019 dont le Secrétaire général aurait attesté qu'ils avaient trait au maintien de la paix et de la sécurité. De l'avis du Comité, la proposition visant à reporter en 2019 le solde inutilisé du montant autorisé pour 2018 déroge aux dispositions de la résolution. Le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de respecter les limites et les dispositions qu'elle a prévues en ce qui concerne les dépenses imprévues et extraordinaires qu'il engage sans avoir à demander l'assentiment préalable du Comité ou de l'Assemblée (voir aussi A/69/661, par. 15).**

8. En ce qui concerne les prévisions de dépenses pour 2019, les ressources demandées permettraient de financer : les dépenses afférentes à 75 observateurs des Nations Unies au maximum ; celles afférentes au personnel civil, à savoir les dépenses liées aux postes temporaires créés pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019 et celles relatives aux 138 postes temporaires de personnel civil et aux 5 postes à pourvoir par du personnel fourni par des gouvernements qui sont proposés pour les six derniers mois de 2019 ; les dépenses opérationnelles (A/73/352/Add.9, par. 44).

#### 1. Observateurs et personnel civil

9. Le Secrétaire général propose de procéder au déploiement échelonné de 75 observateurs des Nations Unies en 2019, effectif maximum approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2452 (2019). En ce qui concerne le personnel civil, il propose également la création de 138 postes temporaires pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 9 P-4, 20 P-3, 1 P-2, 31 SM, 4 AN et 65 AL), dont 45 pour la composante organique, 22 pour la composante Sécurité et 71 pour la composante Appui à la mission (A/73/352/Add.9, par. 44 et 45).

10. **De façon générale, le Comité consultatif considère qu'au stade initial du déploiement d'une mission, en particulier d'une mission qui opère dans des conditions complexes et changeantes, il est difficile de déterminer avec précision si les effectifs proposés, la répartition des postes et les structures permettront à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat (voir aussi A/73/498/Add.6, par. 16). Il a donc l'intention de réévaluer les ressources en personnel dans le cadre des futurs projets de budget.**

11. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que les activités confiées à la Mission seront menées à partir de quatre sites : Hodeïda, Sanaa, Djibouti et la Jordanie (A/73/352/Add.9, par. 29). Le Comité consultatif a reçu des informations indiquant que la composante la plus importante serait basée au Yémen, avec

119 postes à Hodeïda et 6 à Sanaa, et s'occuperait des tâches opérationnelles, des tâches de fond et des fonctions de liaison. Neuf des titulaires des 13 postes restants seraient basés à Amman et seraient rattachés à la structure d'appui intégrée au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Yémen (voir par. 14) ; deux seraient basés à Djibouti et coordonneraient les opérations aériennes liées aux évacuations sanitaires ; deux seraient basés à New York et fourniraient des services de soutien depuis le Siège de l'Organisation des Nations Unies (voir par. 13). **Le Comité prend note des mesures prises par le Secrétaire général pour affecter le personnel au plus près de la zone d'opérations de la Mission et espère que cet élément continuera d'être pris en compte dans l'élaboration des projets de budget (voir A/73/498/Add.8, par. 16).**

12. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que les 69 postes d'agent(e) local(e) et d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national faisaient apparaître une augmentation de 33 postes par rapport aux 36 postes qui avaient été proposés dans le projet de budget précédent (voir A/73/498/Add.8, par. 15). Il a également appris que l'effectif proposé pour le personnel recruté sur le plan national était jugé approprié pour la phase actuelle de la Mission, mais que de nouveaux postes pourraient être soumis à recrutement national en fonction des progrès accomplis par la Mission. **Le Comité prend acte du recours accru à du personnel recruté sur le plan national, comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 4 de la section IV de sa résolution 73/279 B, et encourage le Secrétaire général à continuer de renforcer les effectifs de la Mission qui sont ainsi recrutés, selon qu'il conviendra, dans le cadre des futurs projets de budget (voir A/73/498/Add.8, par. 16).**

13. Le Secrétaire général propose la création de deux postes réservés à du personnel d'appui au Siège de l'ONU : un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et un poste de spécialiste adjoint des ressources humaines (P-2) au Département de l'appui opérationnel. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que tout avait été fait pour fournir l'appui fonctionnel et opérationnel nécessaire dans les limites des ressources existantes, mais qu'il n'avait pas été possible de faire face à la forte augmentation de la charge de travail. Il importe de pouvoir compter sur un(e) spécialiste des questions politiques qui se consacre exclusivement aux fonctions à assumer pour le compte de la Mission, tandis que le(la) spécialiste adjoint(e) des ressources humaines faciliterait le déploiement du personnel de la Mission. **Au vu de l'augmentation de la charge de travail pendant la période de démarrage de la Mission, le Comité approuve la création des postes temporaires de spécialiste des questions politiques (P-4) et de spécialiste des ressources humaines (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2). Étant donné que l'appui à fournir risque d'évoluer à mesure que la Mission se déploie, en particulier pour ce qui est des recrutements, le Comité prie instamment le Secrétaire général d'étudier plus avant la possibilité d'utiliser les capacités existantes au Siège, y compris les moyens d'appui mis à la disposition du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen, et espère qu'il sera tenu compte de sa demande dans les propositions qui seront faites dans le prochain projet de budget.**

#### *Appui à la Mission*

14. Le Secrétaire général indique dans son rapport que, conformément au paragraphe 4 de la résolution 2452 (2019), dans laquelle le Conseil de sécurité souligne l'importance de la collaboration entre toutes les entités des Nations Unies présentes au Yémen, la Mission travaille en étroite coopération avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, la Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire et l'équipe de pays des Nations Unies au

Yémen. Il précise que le Bureau de l'Envoyé spécial a apporté un appui décisif durant la phase initiale des travaux menés par la Mission à Hodeïda et que cet appui continuera d'être essentiel à l'avenir, puisque la Mission utilisera dans une large mesure les moyens de la composante Appui du Bureau de l'Envoyé spécial, augmentés si nécessaire (voir [A/73/352/Add.9](#), par. 10).

15. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général proposait qu'il y ait une structure d'appui commune à la Mission et au Bureau de l'Envoyé spécial. Il est proposé qu'il y ait un poste de Chef de l'appui à la mission à la classe D-1, qui serait financé par la Mission, dont la ou le titulaire serait chargé de gérer et de coordonner les capacités d'appui renforcées nécessaires au fonctionnement de la Mission, notamment en ce qui concerne les opérations aériennes, les achats et le génie, ainsi qu'au soutien à apporter au Bureau de l'Envoyé spécial. Le Comité a également été informé que la question du poste de Chef de l'appui à la mission (P-5), actuellement rattaché au Bureau de l'Envoyé spécial, serait traitée dans le projet de budget-programme pour 2020 concernant le Bureau.

**16. Le Comité consultatif accueille favorablement l'idée de mettre en place une structure d'appui commune à la Mission et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et compte que le Secrétaire général en suivra le fonctionnement, l'objectif étant de faire le maximum d'économies d'échelle et de réduire au minimum les doubles emplois. Le Comité consultatif entend revenir sur la question de la structure d'appui commune, notamment en ce qui concerne le poste de Chef de l'appui à la mission (P-5), dans ses rapports sur les futurs projets de budget ayant trait à la Mission et au Bureau de l'Envoyé spécial.**

#### *Taux de vacance et stade de déploiement*

17. D'après les renseignements fournis au Comité consultatif, les prévisions de dépenses tiennent compte d'un coefficient délais de déploiement de 50 % pour les observateurs des Nations Unies et un taux de vacance de 50 % pour les postes soumis à recrutement international et national. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 21 mai 2019, 14 observateurs avaient été déployés, les autres dates de déploiement devant être confirmées. En outre, 24 membres du personnel civil avaient été déployés au 19 mai 2019 (8 avaient fait l'objet d'un recrutement et 16 d'une affectation provisoire). Le Comité a également été informé que, sur les 105 postes initialement proposés pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2019, 17 étaient pourvus ou étaient en passe de l'être, les démarches ayant été engagées concernant les voyages, et 53 postes restaient à pourvoir. Le recrutement a été ralenti à cause des retards et des difficultés considérables rencontrés pour obtenir des visas et faire en sorte que des membres du personnel déjà en poste soient libérés en vue d'une affectation de courte durée en attendant que la procédure de recrutement soit menée à bien au regard du tableau d'effectifs approuvé.

**18. Le Comité consultatif prend note de la lenteur du déploiement observée jusqu'à présent et des difficultés qui continuent d'entraver la dotation en personnel (voir aussi [A/73/498/Add.8](#), par. 13). Rappelant la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de la section IV de sa résolution [73/279 B](#), le Comité prie instamment le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour accélérer le déploiement des effectifs et les recrutements afin de pourvoir les postes vacants, notamment en intensifiant les activités de recrutement.**

**19. Sous réserve des observations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs.**

## 2. Dépenses opérationnelles

20. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles s'élève à 50 810 700 dollars pour 2019 et se décompose comme suit : voyages officiels (1 550 900 dollars) ; installations et infrastructures (14 206 700 dollars), y compris la location et la remise en état de locaux et d'un navire à Hodeïda pour héberger temporairement la Mission ; transports terrestres (6 092 600 dollars), y compris l'acquisition et l'entretien de 35 véhicules blindés ; opérations aériennes (16 317 900 dollars), y compris la location d'un aéronef à voilure fixe et d'un hélicoptère ; informatique et communications (2 916 000 dollars), y compris l'achat de matériel informatique et le recours à des services de télécommunications ; santé (6 705 000 dollars), correspondant au recours aux services d'un prestataire privé de services de santé pour le personnel de la Mission à Hodeïda ; fournitures, services et matériel divers (3 021 600 dollars), y compris le fret et les dépenses connexes.

21. En ce qui concerne les installations et infrastructures, le Secrétaire général indique dans son rapport que tout le personnel de la Mission actuellement en poste à Hodeïda est hébergé à bord d'un navire battant pavillon de l'ONU, qui est amarré au port de Hodeïda. Le navire devrait héberger les bureaux et les logements de la Mission jusqu'en octobre 2019, afin de laisser à la Mission suffisamment de temps pour trouver d'autres locaux à usage de bureaux et de logements conformes aux normes de sécurité (voir [A/73/352/Add.9](#), par. 34). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les dépenses mensuelles prévues pour la location du navire, initialement estimées à quelque 2,3 millions de dollars, puis revues à la baisse à 1,7 million de dollars, étaient en réalité nettement inférieures aux prévisions, les coûts contractuels mensuels fixés pour la location du navire s'établissant à 810 000 dollars et les dépenses non renouvelables de mobilisation et de démobilisation à 80 000 dollars.

22. Alors qu'il en avait fait la demande, le Comité consultatif n'a pas reçu d'informations complètes sur les coûts, les projets et les délais prévus pour la concrétisation des options d'hébergement terrestre disponibles. Toutefois, il a été informé que, si d'autres options étaient dûment examinées, la Mission estimait que la meilleure solution intermédiaire consisterait à louer et à remettre en état deux complexes qui pourraient servir à la fois de locaux à usage de bureaux et de logements. Un premier bail a été signé pour la location d'un complexe pouvant accueillir au maximum 64 personnes ; les travaux de rénovation, qui ont débuté, devraient se terminer en octobre 2019 au plus tard. Les négociations en vue de la location d'un deuxième complexe, qui pourra accueillir les autres logements et bureaux, dont un centre de soins, sont en cours. Les travaux de rénovation nécessaires devraient s'achever en décembre 2019 au plus tard.

**23. Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de veiller à ce que tous les arrangements nécessaires et les travaux de remise en état relatifs à la solution retenue pour ce qui est de l'hébergement terrestre soient conclus le plus rapidement possible, dans les limites des ressources approuvées et dans les délais envisagés. Il compte que des informations actualisées sur les projets de logement terrestre seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général.**

24. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, sous réserve des disponibilités, l'équipe de pays des Nations Unies peut bénéficier des ressources de la Mission, notamment pour ce qui est des locaux et des moyens de transport aérien (voir [A/73/352/Add.9](#), par. 15). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour ce qui est des vols assurés par la Mission entre Amman et Sanaa, un tarif « par siège » serait appliqué aux autres entités des Nations Unies qui

utiliseraient ce service. De même, un mémorandum d'accord régira le partage des coûts afférents à l'utilisation, par d'autres entités des Nations Unies, des installations de la Mission. **Le Comité consultatif prend note des arrangements proposés et compte que le Secrétaire général fournira, dans les futurs projets de budget, des informations sur les accords effectifs de partage des coûts** (voir [A/73/498/Add.8](#), par. 26). En outre, le Comité engage le Secrétaire général à trouver d'autres possibilités de partage des coûts chaque fois que cela est possible.

**25. Compte tenu de la lenteur du démarrage de la Mission, comme en témoigne le niveau effectif des dépenses de la Mission enregistré entre le 21 décembre 2018 et le 21 mai 2019, le Comité consultatif recommande une diminution de 2 % (soit 1 016 200 dollars) des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles. Il se propose de réévaluer les dépenses opérationnelles de la Mission dans le cadre des prochains projets de budget, en se fondant sur ce qui se sera déroulé effectivement à la Mission.**

#### **IV. Recommandations**

26. Les décisions que le Secrétaire général a invité l'Assemblée générale à prendre au sujet de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda sont énoncées au paragraphe 48 de son rapport. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits que le Secrétaire général a demandés au titre de la Mission pour 2019. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

**a) d'approuver le budget de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda pour 2019, soit un montant net de 56 663 900 dollars;**

**b) d'ouvrir, conformément à la procédure prévue au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution [41/213](#), un crédit supplémentaire d'un montant net de 56 835 500 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, compte tenu du montant estimatif des dépenses pour 2018 s'élevant à 171 600 dollars ;**

**c) d'ouvrir, au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, un crédit d'un montant de 590 600 dollars, contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**